



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°2023 - 54

COTISATION ADDITIONNELLE 2024

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 30 novembre à 09 Heures 30 minutes,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20 avenue des Droits de l'Homme à ORLEANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 20

Quorum : **16**

Date de convocation : 23 novembre 2023

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie - Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert - Maire de Ladon
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard - Maire de Desmonts
- Monsieur HARDOUIN Patrick - Maire de Neuville aux Bois
- Madame MELZASSARD Corinne - Conseillère municipale de Château-Renard
- Monsieur MESAS Jacques - Maire de Beaugency
- Monsieur TURPIN Joël - Maire de Saint Martin d'Abbat
- Monsieur RIVIERE William - Maire de la Neuville sur Essonne
- Monsieur LARCHERON Gérard - Président de la CDC des Quatre Vallées
- Madame FLEURY Line - Vice-Présidente du Conseil Départemental

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- | | | |
|------------------------------|---|---------------------------|
| - Madame DURANT-GABORIT Anne | à | Madame FLEURY Line |
| - Madame AUVRAY Chantal | à | Monsieur BRICHARD Gérard |
| - Monsieur NIEUVIARTS Hervé | à | Monsieur TURPIN Joël |
| - Monsieur CHOUIN Stéphane | à | Madame DESNOUES Véronique |
| - Monsieur LACROIX Bruno | à | Monsieur LARCHERON Gérard |
| - Monsieur JACQUET David | à | Madame MELZASSARD Corinne |
| - Madame GAY Catherine | à | Monsieur HARDOUIN Patrick |

Etaient absents et excusés :

Monsieur DEMAUMONT Franck - Madame LEVY Véronique - Monsieur CAMMAL Francis
Monsieur GABELLE Jean-Pierre

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était excusée à la réunion

Madame la Présidente rappelle les taux de cotisation appliqués en 2023 :

- La cotisation obligatoire est fixée à 0,70 %
- La cotisation additionnelle est fixée à 0,22 %
- Contribution au socle commun : 0,07%

Par délibération du 27 novembre 2015, le Conseil d'Administration a fixé un taux de cotisation additionnelle à 0,22 % à compter du 1er janvier 2016, pour l'ensemble des collectivités et établissements affiliés, permettant de financer les missions suivantes : service juridique, mission de prévention en matière d'hygiène et de sécurité, gestion des agents non-titulaires, assistance des collectivités en matière de retraite de leurs agents.

Depuis le 1^{er} avril 2023, celui-ci est fixé à 0,17%.

Il est proposé de reconduire ce taux pour l'année 2024.

Approuvé à l'unanimité.
Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 07 décembre 2023

La Présidente



Florence GALZIN